

Val Tolosa - Communiqué presse des élus du territoire de l'ouest Toulousain

Suite

- au délibéré de la cour de Bordeaux du 13 juillet 2017 ayant considéré que le projet Val Tolosa n'est pas d'intérêt public majeur et contraire aux dispositions du SCoT
- au jugement en référé du 28 juillet 2017 suspendant l'arrêté préfectoral de destruction des espèces protégées (dont le but était de permettre le démarrage des travaux en justifiant l'intérêt public en opposition au jugement de Bordeaux)
- aux communiqués de presse des maires de Tournefeuille et de Colomiers, et des conseillers départementaux du canton Toulouse 7 s'opposant à ce projet
- aux délibérations des villes de Pibrac, Tournefeuille, Colomiers, La Salvetat, Brax et du département du Gers s'opposant à ce projet

Nous, les maires des communes limitrophes de Plaisance du Touch et élus en charge de l'aménagement du territoire de l'ouest Toulousain, rappelons notre opposition au projet de construction du méga-centre commercial Val Tolosa.

Nous savons que les conséquences sur le trafic routier seront majeures notamment dans un contexte de retard de développement des transports en commun, du dynamisme démographique important de ce bassin de vie de l'ouest et des conséquences de l'ouverture du lycée de Pibrac.

Nous soutenons nos commerces de proximité afin de faire vivre nos centres villes et ainsi contribuer au lien social alors que les études nationales démontrent le déclin économique de ces grandes structures commerciales.

Nous demandons le respect du jugement de la cour d'appel de Bordeaux du 13 juillet 2017 qui confirme l'absence d'intérêt public majeur, l'impact environnemental, l'absence de desserte par des voiries et des transports en commun, une absence de soutien par l'ensemble des acteurs institutionnels et l'avis défavorable du SMEAT compte tenu des risques pour le commerce de proximité.

Nous regrettons l'absence de dialogue intercommunal alors qu'une concertation constructive serait requise afin de travailler sur un projet alternatif autre que ce centre commercial hors norme au regard de ses caractéristiques techniques.

Nous demandons l'abandon de ce projet qui cristallise des conflits depuis plus de 12 ans et proposons la mise en place d'une coopération intercommunale coordonnée par les maires et les élus des intercommunalités concernées afin de sortir de cette impasse et de travailler sur un projet alternatif.

Le retrait de l'arrêté préfectoral suspendu depuis vendredi dernier doit permettre cette concertation avec tous les intéressés que nous appelons de nos vœux depuis fort longtemps. Que la raison triomphe!

Véronique Volto – Conseillère Départementale / Canton de Léguevin

Alain Julian – Conseiller Départemental / Canton de Léguevin

Alain Chaléon – Maire de Cugnaux

François Ardériu – Maire de la Salvetat Saint Gilles

François Lépineux – Maire de Brax